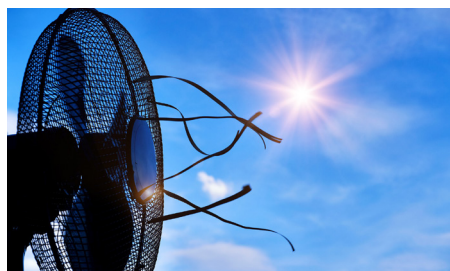


FERMETURES ESTIVALES

L'été 2023 aura enregistré un record de fermetures d'agences. En effet, pas moins de 31 fermetures ont été enregistrées durant les mois de juin, juillet et août de cette année. Jamais nous n'avions connu pareille situation. Depuis que la Direction a décidé de supprimer les postes d'accueil, diminuer drastiquement le nombre d'équipiers d'appui ainsi que d'auxiliaires de vacances, les agences ne sont plus en capacité d'ouvrir normalement pendant les vacances, qui

plus est, en période estivale, alors que les salariés sont en congés. LCL assume ce choix en estimant que la continuité de service est ainsi assurée même si c'est dans une autre agence.

De toute évidence, la Direction ne rencontre pas les mêmes clients que nous... Ceux qui nous témoignent au mieux leur étonnement, au pire leur profond mécontentement de ne pouvoir se rendre dans leur agence de gestion quand bon leur semble. Ce n'est pas comme ça que nous remonterons dans le classement du « meilleur service clients »...



BILANS AÉRAULIQUES

Depuis des mois, vos élus **FO LCL** réclament la transmission des rapports aérauliques des agences de la DDR, seuls témoins d'une qualité d'air correcte au sein de nos agences. Depuis la période Covid, nous nous sommes davantage penchés sur le sujet et avons

constaté que bon nombre d'agences avaient une qualité d'air dégradée. Nous continuons donc à exiger de la Direction, la mise aux normes des systèmes de ventilations défectueux afin de garantir de bonnes conditions d'aération dans nos locaux. Car comme l'a très justement dit notre DDR: « **La santé des collaborateurs est une priorité non négociable** ».

NEUTRALISATION TAT

Malgré nos demandes répétées, la Direction nous dit être dans l'incapacité de neutraliser le TAT d'une agence a posteriori, quel que soit le motif. Cette neutralisation ne peut se faire que si elle a été anticipée. En conclusion, il faut avoir une boule de cristal à disposition afin de déclarer, par anticipation, toute déconvenue à venir...



BANQUE PRIVÉE

La 1ère vague de transferts de clients concerne **706** clients qui quittent la BDP pour la BP, sur **95** agences. Dans le sens inverse, ce sont **1238** clients qui sont appelés par les conseillers BP pour les inviter à rejoindre la BDP, sur **40** agences. Il y aura probablement **2** autres vagues de transferts à venir. Beaucoup d'interrogations restent en suspens suite à ce projet. Nous reviendrons vers vous prochainement.



AGENCES HABITAT

A ce jour, aucune restructuration des agences Habitat n'est envisagée selon les dires de la DDR. Compte tenu de la tension du marché immobilier et des difficultés de réalisation budgétaire des équipes de ce fait, des rumeurs de ce type circulaient. Ce ne seraient donc que des rumeurs, et la pérennité de ces agences avec leurs effectifs n'est pas en danger.



DEC VANDALISÉS

Une nouvelle méthode de vandalisme voit le jour dans nos agences et LCL a été obligé de condamner les DEC de 24 agences de notre périmètre afin de garantir la sécurité des chèques déposés. La généralisation des Bornes chèques enregistreuseuses n'est pas envisageable car le coût de leur maintenance est trop important. Il conviendra alors d'utiliser l'automate ou la boîte aux lettres de l'agence le cas échéant. Ce vandalisme se répand principalement sur la DR Languedoc Roussillon par l'instant.

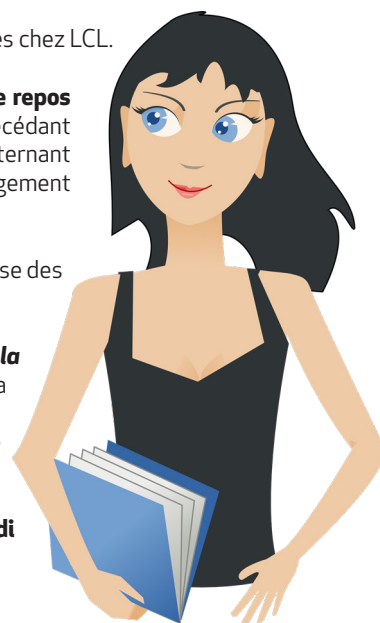
TRAVAIL DU SAMEDI POUR LES ALTERNANTS

Comme l'exige le Code du Travail en la matière, 2 jours minimum de repos consécutifs sont obligatoires chez LCL. Voici le processus afin de répondre à cette obligation :

Les alternants en agence du **mardi** au **samedi** et en formation du **lundi** au **vendredi**, n'ont qu'**1 jour de repos hebdomadaire** au cours du week-end précédant la reprise des cours, et **3 jours de repos** le week-end précédant la reprise du travail en agence. Afin de leur garantir **2 jours de repos hebdomadaire consécutifs**, l'alternant doit communiquer son calendrier de formation à son manager, qui fixe ensuite les modalités d'aménagement du temps de travail de l'alternant, conformément aux instructions ci-dessous :

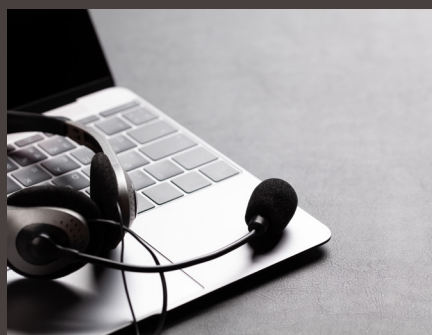
- **Si l'alternant dispose de RTT entreprise (RTTE)** : pose d'une RTTE sur le samedi qui précède la reprise des cours.
- **Si l'alternant n'a pas suffisamment de RTTE pour couvrir l'intégralité des samedis précédant la reprise des cours** : échange entre le samedi précédant la reprise des cours et le samedi précédant la reprise du travail en agence (en pratique, l'alternant ne viendra pas travailler le samedi précédant la reprise de ses cours en contrepartie de quoi, il devra venir travailler le samedi précédant la reprise de son travail en agence)
- A défaut de pouvoir appliquer l'une des solutions précédentes : **octroi d'une journée de repos le samedi précédant la reprise des cours.**

En cas de difficultés d'application de ces règles, n'hésitez pas à contacter un représentant **FO LCL**.



CRC Nous avons demandé à cette séance de CSE, la présence du Directeur du Centre LCL Mon Contact afin de faire le point sur différents sujets inhérents au Centre. Suite aux « événements » de l'année dernière, un cabinet d'experts avait été mandaté pour aider le nouveau Directeur à ramener, entre autres, de l'apaisement et de la cohésion sur le Centre. Nous étions donc dans l'attente d'un retour de ce cabinet afin d'être informés sur les actions et améliorations constatées. A notre grande surprise, aucun compte rendu de fin de mission n'aurait été demandé par la Direction LCL et nous restons avec de nombreuses interrogations en suspens. En effet, si nous savons que les managers ont bénéficié d'un accompagnement pluridisciplinaire pour les aider à « aller de l'avant », les conseillers n'ont quant à eux bénéficié d'aucune aide concrète de la part

de LCL, sous prétexte qu'ils n'auraient pas été impactés par le « séisme »... Pourtant, le rapport d'expertise de l'époque préconisait un suivi renforcé, sur le long terme, de TOUS les salariés en poste à cette époque. D'ailleurs, à ce jour, 60% d'entre eux ont quitté LCL Mon Contact... Ceci explique peut-être cela...



Vos élus ont donc demandé à ce que les conseillers présents à l'époque et toujours en poste aujourd'hui, soient reçus par le

RDI afin de pouvoir s'exprimer librement sur leur ressenti. La Direction dit nous avoir entendus. A suivre...

Dans un autre registre, nous avons demandé également que la prime travaux soit accordée aux salariés du site puisque celui-ci est embarqué dans le projet de réfection des immeubles de St Ferréol mais avons essuyé un refus de la Direction, estimant que les nuisances n'ont pas été subies pendant au moins 30 jours. Selon la Direction toujours, chaque salarié a pu bénéficier de nombreux jours de télétravail durant cette période... Evidemment... Un sou est un sou pour LCL...

D'autres sujets ont également été abordés lors de cette séance : potabilité de l'eau, prime challenge PACIFICA utilisée pour la soirée d'inauguration, etc.. Nous vous invitons à nous contacter pour avoir les détails sur les propos échangés. Nous sommes à votre disposition.



BONS CADEAU NOËL



Alors que les Bons cadeaux ont été budgétisés en début d'année à 110 euros pour les adultes et 50 euros pour les enfants, vos élus ont voté un dépassement de budget qui permettra d'accorder des bons adultes à 150 euros et des bons enfants à 80 euros cette année encore. Notre souhait étant de vous accompagner financièrement dans le cadre de vos achats de Noël.

Une communication plus détaillée sur ce que le CSE va mettre en place pour vous donner un coup de pouce financier tout au long de l'année vous sera adressée dès l'élaboration du prochain budget CSE annuel.



Lydie COMPIN, DSR FO LCL Tél. : 06 19 55 68 28 – Fabien ALCAZAR – Benjamin BARALE - Yannick BLANCHARD
Kelly BOULE – Sandro CAPALDINI – Brice CHANON - Karine DOS REIS – Danièle GOURDET - Céline GOURDON
Florence LALLET – Arnaud MICHEL – Eric ROMAIN – William WAECHTER – Caroline ZBINDEN

RESTEZ INFORMÉS ET CONNECTÉS À FO-LCL



twitter.com/FOLCL



FO LCL



[folcl insta](https://www.instagram.com/folcl insta)

